

Ginette WENDEHENNE

Niort le 19 Août 2018

que je désirais vous faire savoir et, je vous prie d'agréer mon profond respect.
Voilà Monsieur le Commissaire enquêteur ce

stockage de la neige " ne constitue pas un motif.
sûre. Il me semble que le droit à la propriété est absolu et que la nécessité publique " ne possède pas de résidence permettant plus aisément. Je n'en suis pas

le motif invoqué ne me semble pas sérieux et, le fait que je suffisant, la neige étant de moins en moins abondante d'année en année.

du village et un endroit aussi à la sortie qui d'après les habitants semble tout à fait la Marire possède à 20 mètres 2 terrains ou elle stocke la neige, plus un endroit à l'entrée ailleurs je ne comprends pas le désir de Monsieur le Marire, pour cette parcelle alors que

Par

ANS ça n'a jamais été à l'abandon comme à cru le voir Monsieur le Marire.
verdure dans la rue principale que tout le monde semble apprécier depuis 10 ans
Mme Patrick MARQUET qui l'entretenne le fleurisse et cela fait un point agréable de suite. Courrières en ma possession. J'ai laissé la jouissance gratuite de ce terrain à Mr et la vente de nombreuses fois avec plaisir différentes propositions, je n'ai jamais donné cette parcelle de terrain m'a été demandé à rattachant à ma famille décedée.

GOUILLER dont étaient originaires mes grands parents GALY SEGUELAS un lien me héritière. J'ai moi-même un fils Laurent MALLIA. Ceci représente sur la commune de avaien une seule fille Paullette GALY WENDEHENNE (ma mère) dont je suis la seule ce terrain siège au cœur du village et ayant été laissé par mes grands parents qui de mon grand père Laurent GALY TISSEYRE. Je n'ai pas du tout envie de me séparer de terrain citée en référence. En effet je suis propriétaire de cette parcelle regu en héritage répondre par la présente à la DUP diligente à mon endroit, concernant la parcelle de je viens

Monsieur le Commissaire enquêteur,

ce

.....